



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Traité Yoma

Michna 4 - Chapitre 8

התינוקות, אין מענין אותן ביום הכיפורים; אבל מחנכין אותן
קודם לשנה וקודם לשתיים, בשביל שיהו רגילין במצוות.

A Yom Kippour, on n'astreint pas les enfants à jeûner ; cependant on doit initier au jeûne une année ou deux avant leur majorité afin de les accoutumer à la pratique des commandements.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions